

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY
DU MASTER DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *ECONOMIE INTERNATIONALE***

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Economie internationale***

Année d'étude : **1^{ère} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
DUPUY	Michel	PR	Finance internationale
BRANA	Sophie	PR	Economie et politique monétaire
FAURE	Pierre Henri	PR	Gestion du risque de change
NICET CHENAF	Dalila	MCF	Globalisation and development
CHIAPPINI	Raphael	MCF	Geographie economique et mondialisation
KAUFFMANN	Pascal	PR	Commerce international
ZIMMER	Lucas	Contrat Doctoral	Conférence de méthodes
LAPEYRE	Thierry	PRAG	Conférence de méthodes
CARDEBAT	Jean Marie	PR	Entreprises et mondialisation
LAHET	Delphine	MCF	Macroéconomie des pays émergents
JORDI	Louis	Contrat Doctoral	Conférences de méthodes

Article 2 : Monsieur Michel DUPUY est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2023-2024

Fait à Bordeaux, le :

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science Politique
Economie Gestion*

